

CONTRAT DE SAILLIE**ÉTALON : DIWAN MONTVERT****Saison : 2018****VENDEUR**

Jean-Louis LAURENT
 Elevage MONTVERT
 La Métairie Basse
 81110 VERDALLE
 Tél : 06 20 99 80 53
 Mail : contact@elevage-montvert.com

ACHETEUR

Nom :
 Adresse :

 Tél :
 Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1ère Fraction : FRAIS TECHNIQUES (réglée ce jour par chèque à l'ordre du Haras des Capitelles).

- 165,00 euros TTC (TVA 10%)

2ème Fraction : SOLDE (chèque joint au contrat à l'ordre de Jean-Louis LAURENT).

- 165.00 euros TTC (TVA 10%) payable au 01/10 si jument pleine.

- Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser le chèque de caution (2ème fraction) avant le 1er Octobre de l'année en cours.

- Si la jument est restée vide à la fin de la saison, pour récupérer le chèque de la 2ème fraction, l'Acheteur devra faire parvenir au Vendeur avant le 1er Octobre un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide au 1er Octobre ou qu'elle a avorté.

En l'absence de certificat vétérinaire, la jument sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.

- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

1/ La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire :
 Origines :

La jument sera SAILLIE en monte en main au HARAS DES CAPITELLES

2/ Le prix de saillie comprend les frais techniques liées à la monte en main, ainsi que la semence.

3/ L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent la saillie. Il passera avec le HARAS DES CAPITELLES une convention distincte d'hébergement de sa jument

4/ La jument pourra être saillie autant de fois que nécessaire jusqu'au 1er Août de l'année en cours

5/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques des deux fractions.

CONDITIONS PARTICULIERES**ATTENTION :**

Les juments doivent être à jour du vaccin contre la grippe et avoir été dépistées de la métrite contagieuse dans le mois précédent le premier saut.

Afin d'optimiser les conditions de saillie et de préserver la saison sportive de l'étalon en réduisant le nombre de sauts, un suivi échographique de la jument est obligatoire, effectué par un vétérinaire au choix de l'éleveur.

Fait à Le

L'Acheteur (Porter à la main la mention Lu et Approuvé)

Le vendeur